



Le mot du président...



Au fil du temps...

40 anni, la Safer Corse fête cette année ses 40 ans d'existence au cours desquels la gestion des terres n'a pas été sereine, à bien des égards.

40 ans de vicissitudes, d'arbitrages, de gestion des conflits mais aussi de projets d'installation, de libération du foncier, et de régulation foncière.

La Safer est née dans un contexte politique fort, (Evénements d'Aléria 1975), qui a correspondu avec l'émergence du syndicalisme agricole lequel avait pour principale revendication la création d'une Safer.

Les agriculteurs corses se sentaient lésés sur l'accès au foncier notamment par une mauvaise distribution des terres gérées par la SOMIVAC laquelle, après mise en valeur des terres, avaient attribué ces biens à 90% aux rapatriés d'Afrique du Nord.

Le télescopage des cultures ainsi qu'un fort besoin de terres pour l'installation de jeunes agriculteurs ont ainsi abouti à la création de la Safer Corse en août 1977, faisant de cette Safer une des toutes dernières au niveau métropolitain.

40 ans marqués par 3 grandes périodes.

De sa création à la fin des années 80.

Son début d'activité intervient dans un contexte relativement lourd d'occupation des terres auquel s'ajoute l'inexpérience de cette nouvelle société en charge d'une mission plus politique que publique à ce moment-là.

Son action foncière portait essentiellement sur la gestion des biens faillis issus principalement d'exploitations basées sur la mono culture de la vigne avec des cépages gros producteurs, à faible degré. Ces domaines viticoles appartenant aux rapatriés d'Afrique du Nord avaient une pratique courante de chaptalisation.

Durant cette période de gestion des biens faillis, les jeunes agriculteurs corses ont été, à juste titre, les grands bénéficiaires de cette redistribution foncière principalement localisée en Plaine Orientale. Ces installations se faisaient la plupart du temps sans formation, et sans moyen financier. Une aide spéciale, pouvant aller jusqu'à 30% du prix de rétrocession, avait été alors instaurée pour compenser l'absence d'apport personnel.

Au total, ce sont près de 6 000 hectares qui ont ainsi fait l'objet d'une redistribution. Dans le même temps, cette agriculture insulaire va être confrontée à des orientations politiques européennes qui vont la fragiliser.

Début des années 90 aux années 2000

Cette période est marquée par une crise de l'agriculture insulaire qui, après les arrachages massifs de vigne, cherche une nouvelle voie de reconversion.

Beaucoup d'exploitations s'orientent vers la mise en place de systèmes d'élevage.

D'autres font le choix de réaliser de gros investissements sur des vergers de kiwis en recourant à l'emprunt. La chute des cours de ce fruit dans les années 90, fragilise un peu plus les unités de production qui ne sont plus viables économiquement car trop endettées.

Cette crise du monde agricole impacte fortement l'action de la Safer en raison d'une forte décapitalisation des terres et d'un endettement agricole ; celle-ci voit son activité foncière baisser à moins de 3000 hectares. La Safer rentre dans une période de relative latence. Le peu d'activité foncière qu'elle génère ne lui permet pas de créer les ressources suffisantes pour équilibrer ses comptes et donc de disposer de la trésorerie nécessaire à l'achat de propriétés. Au terme de cette période, la Safer se retrouve dans une situation financière inquiétante, proche du dépôt de bilan. Le trou financier s'élève à plus de 4 millions d'euros.

Cela amène les autorités de tutelle à mettre en œuvre un Plan de Restructuration.

De 2003 à aujourd'hui

A ce plan de restructuration a succédé un Plan de Consolidation et de Développement. La diversification des activités, engagée en lien avec les évolutions législatives, était la seule alternative à la situation critique de la Safer.

Le positionnement politique et stratégique de la Safer était d'appréhender le foncier dans ses multiples usages et plus seulement dans son unique dimension agricole. Ce seul foncier étroit et faiblement valorisé ne lui permettant plus de générer des ressources suffisantes.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux territoriaux, la Safer s'est ainsi engagée dans un soutien et un accompagnement des Collectivités en faveur du développement rural.

Cela s'est fait sans oublier notre mission première qui est la maîtrise foncière au profit de l'agriculture et de la protection des terres agricoles par la régulation des prix et la lutte contre la spéculation foncière.

Durant cette période ce sont près de 6 000 hectares qui ont profité à l'agriculture.

A cela viennent s'ajouter les actions en direction des Collectivités.

A ce jour, l'état financier de la Safer présente un bilan positif : les capitaux propres s'élèvent à 1,885 millions d'euros.

Depuis ses débuts, la Safer a assuré la rotation de 30 000 hectares (acquisitions et rétrocessions cumulées) qui ont bénéficié à plus de 1 000 attributaires. Elle a également mis en œuvre des conventions de concours technique avec les collectivités. Elle a su développer, par ailleurs, l'observation foncière qui a mis en évidence la progression parfois excessive du prix de la terre, la polarisation des ventes sur le littoral, impactant notamment les meilleures terres agricoles et l'artificialisation des sols.

Dans un contexte de tension sur le marché insulaire, particulièrement à proximité des zones péri-urbaines et littorales, la Safer aujourd'hui plus qu'hier encore, assure non seulement un rôle de régulation de ce marché mais est devenue un opérateur foncier rural et périurbain au service des politiques publiques.

Elle est aujourd'hui la seule institution à disposer d'une prérogative d'ordre public, son droit de préemption, qui lui permet de lutter contre la spéculation foncière. Les interventions de la Safer

par préemption représentent en moyenne ces 10 dernières années 130 hectares/an, soit 10% du marché. Ce risque financier, la Safer est seule à l'assumer.

La Safer a démontré, malgré les vicissitudes et les aléas d'un environnement économique parfois exsangue, qu'elle était adaptée à la situation foncière parfois complexe de l'île et qu'elle pouvait répondre de façon positive à résoudre bien des problèmes fonciers, assurer la transparence du marché foncier, le réguler au quotidien et veiller à assurer sans conflit, les arbitrages nécessaires entre les différents usages de la terre.

Les récentes évolutions législatives et notamment la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) l'ont renforcé dans sa mission d'opérateur foncier de l'espace rural et périurbain. Dans le même temps, obligation est faite aux Safer de recomposer leur Conseil d'Administration.

Cette nouvelle gouvernance de la Safer Corse, qui regroupera désormais l'ensemble des acteurs du développement territorial, devra être sensibilisée à poursuivre l'effort d'équilibre des comptes mais aussi à envisager des perspectives d'évolution plus audacieuses.

Le développement de partenariats institutionnels est nécessaire à la mise en œuvre d'une politique foncière ambitieuse en Corse. La mutualisation des outils où, légitimement la Safer devrait avoir toute sa place avec ses propres prérogatives, doit permettre d'atteindre cet objectif. A défaut, il en va notamment du maintien et de la capacité d'intervention de la Safer Corse.

Je ne pouvais pas terminer ce rapport moral sans citer l'ensemble des présidents qui se sont succédé à la Safer Corse:

- François MUSSO – 1977 / 1983
- Jean-Baptiste BARTOLI – 1983 / 1989
- Joseph ARRIGHI – 1989 / 1989
- Pascal ALBERTINI – 1989 / 1990
- Noel ROGHI – 1990 / 1991
- Toussaint FELCE – 1991 / 2007

Je veux leur témoigner au nom du Conseil d'Administration, malheureusement pour certains à titre posthume, notre pleine et entière reconnaissance.

Retrouvez ici l'interview de Christian ORSUCCI : http://www.alta-frequenza.corsica/l_info/l_actu/40_ans_de_la_safer_s_appuyer_sur_le_passe_pour_batir_le_futur_88768